

N/REF : 19/09/2024 8H47 C:024972 I:33914
V/REF : 4124
V/Email reçu le Jeudi 19/09/2024 a 8H47

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 71

IMMEUBLE : L'EMINENCE
4 RUE PIERRE TERMIER
6 BLD JOSEPH VALLIER
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 04 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 TERMIER - 07 82 87 44 23

MOTIF : INTERVENIR DANS LA CAVE IL RENTRE DANS LE COULOIR AU FOND DE LA
COLONNE - SCOTCH ORANGE A GAUCHE

Donneur d'ordre : Mr V. FESIGNY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/09/2024 A 09H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE LA COLONNE EAUX USEES ET EAUX VANNE
DEPUIS LA TRAPPE CIRAL DANS LES CAVES
BUTEE FRANCHE AU NIVEAU DU PIQUAGE DES TOILETTES DU LOGEMENT DE
MME NEEL

AU 1ER ETAGE PREVOIR LE DEMONTAGE DES TOILETTES PAR UN PLOMBIER POUR
EFFECTUER UN PASSAGE CAMERA
LORS DU DEBOUCHAGE NOUS AVONS CONSTATE UNE GROSSE PRESENCE DE CALCAIRE
TEST BON ECOULEMENT EFFECTUE DEPUIS LES TROIS STUDIOS DU 1ER ETAGE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 25/09/24 a 07H51 Mme S. PERRONE

FF LCOMPTER Email envoyé le 20/09/24 a 08H13

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90
				265,35
		TOTAL H.T.		265,35
		T.V.A. a 10,00%		26,53
		TOTAL T.T.C.En EURO		291,88

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN